

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



**PREMIÈRE COMMISSION, 1381^e
SÉANCE**

Mardi 23 novembre 1965,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 95 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (fin)</i>	
<i>Examen des projets de résolution (fin) . . .</i>	169
<i>Ordre de priorité des points de l'ordre du jour (suite).</i>	172

Président: M. Károly CSATORDAY (Hongrie).

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (fin) [A/5992; A/C.1/L.340/Rev.1]

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION (fin)
[A/C.1/L.340/Rev.1]

1. Le PRESIDENT annonce que le représentant de l'Arabie Saoudite lui a fait savoir qu'il n'insisterait pas pour que ses amendements (A/C.1/L.344/Rev.1) soient mis aux voix.

2. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que sa délégation a déjà montré son souci de progresser sans tarder dans la voie de la limitation et de la réduction des armements, notamment dans le domaine nucléaire, en présentant une série de propositions spécifiques, concrètes et pratiques; la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement en est saisi et rien ne doit retarder ou interrompre le processus des négociations qui se poursuit à Genève, ce qui correspond du reste aux vues des auteurs du projet de résolution à l'examen. Les Etats-Unis maintiennent les réserves qu'ils ont formulées quant à l'utilité de réunir une conférence mondiale du désarmement dans les circonstances actuelles, mais ils notent aussi, comme l'a dit le représentant de l'Algérie, que le projet de résolution ne comporte qu'une décision sur le principe de réunir une conférence, la décision proprement dite devant être prise compte tenu des résultats des consultations et des préparatifs prévus dans ladite résolution. M. Goldberg remercie les auteurs d'avoir ajouté un paragraphe 3 au dispositif, en vertu duquel tous les pays seront informés des résultats obtenus par le comité préparatoire, ce qui répond dans une large mesure aux préoccupations des Etats-Unis.

3. S'agissant des consultations dont il est question au paragraphe 2, on comprend les raisons pour lesquelles ce texte a été rédigé en termes très généraux; mais ce paragraphe traite d'une question très importante, une conférence de cette nature devant être

préparée avec soin si l'on veut qu'elle ait une chance raisonnable de donner les résultats constructifs que chacun recherche. La délégation américaine est persuadée que nombre de gouvernements estimeront comme elle qu'ils doivent réserver leur décision quant à leur participation à la conférence proposée jusqu'au moment où ils auront pu examiner les recommandations du comité préparatoire sur l'ordre du jour, la date, la durée et le financement de la conférence, la liste des participants et autres questions connexes. Comme l'ont dit plusieurs orateurs, le comité préparatoire devra également se prononcer sur le sens de la formule "à laquelle tous les pays seraient invités"; il est bien évident que tous les Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées doivent être invités, mais il reste à déterminer quels autres pays seraient invités.

4. Pour ce qui est de la préparation nécessaire à la conférence, les Etats-Unis ont été frappés par le bon sens qui a dicté les amendements déposés par le représentant de l'Arabie Saoudite, et notamment par le point essentiel de ses propositions, à savoir qu'un petit groupe de pays soit chargé d'examiner s'il existe en fait une base constructive pour la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. C'est là une suggestion qui mérite d'être étudiée avec soin. Le représentant des Etats-Unis tient à faire savoir à la Commission que les Etats-Unis sont prêts à faire partie d'un groupe initial restreint pour étudier les points d'accord possible en matière de désarmement, à titre de mesure préliminaire en préparation de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Mais la création du groupe proposé par le représentant de l'Arabie Saoudite présente certaines difficultés, particulièrement le fait que l'un des participants qu'il a en vue a déclaré ne pas être disposé à faire partie de ce groupe. Les Etats-Unis estiment qu'il serait essentiel d'ajouter à ce groupe quelques autres pays, dont peut-être plusieurs Etats qui ont d'importants programmes nucléaires à des fins pacifiques et d'autres qui ont joué un rôle actif dans la promotion d'une conférence mondiale du désarmement. Les résultats de cette première discussion pourront être utiles au comité préparatoire qui doit être créé en vertu du projet de résolution à l'examen. Puisqu'il est évident que les auteurs ne veulent pas ajouter au texte des détails qui pourraient nuire à la réalisation de son objectif, il vaudrait peut-être mieux ne pas y apporter ces modifications, la question de ce groupe initial pouvant être réglée au cours des consultations que ce texte prévoit. Tout en remerciant le représentant de l'Arabie Saoudite de ses précieuses suggestions, la délégation américaine comprend ses raisons de ne pas insister pour qu'on mette ses amendements aux voix.

5. En conclusion, M. Goldberg rappelle que les réserves de son gouvernement sur une conférence mondiale ne lui sont pas dictées par une répugnance à participer avec qui que ce soit à des négociations positives capables de servir la cause de la paix et du désarmement; les Etats-Unis insistent simplement pour qu'une conférence de cette nature soit préparée avec soin, et leur décision d'y participer sera prise à la lumière de ces travaux préparatoires. Comme le projet de résolution répond, sous sa forme actuelle, aux principales préoccupations des Etats-Unis et que les auteurs ont déclaré qu'ils insisteraient pour que la Conférence soit préparée avec le plus grand soin, la délégation américaine votera pour le texte révisé.

6. En réponse à une question de M. BURNS (Canada), M. VELLODI (Secrétaire de la Commission) déclare que le projet de résolution A/C.1/L.340/Rev.1 ne comporte aucun engagement de dépenses aux termes de l'article 154 du règlement intérieur.

7. M. BELAUNDE (Pérou) dit qu'il votera en faveur du projet de résolution, mais qu'il entend que les "mesures appropriées" dont il est question au paragraphe 2 du dispositif comprennent les mesures destinées à rassembler les éléments techniques dont la conférence du désarmement devra disposer.

8. M. PATIÑO (Colombie) rappelle une seconde fois qu'il aurait été préférable de remplacer, au dernier considérant, le mot "Réaffirmant" par les mots "Pre-nant note de".

9. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution (A/C.1/L.340/Rev.1).

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Pérou, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Royaume-Uni, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Chili, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Islande, Inde, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte-d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan.

Votent contre: néant.

S'abstient: France.

Par 91 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

10. M. ESCHAUZIER (Pays-Bas) se réfère aux explications qu'ont données, au cours du débat, divers auteurs du projet de résolution pour éclaircir une série de problèmes d'intérêt général ainsi que certaines questions précises auxquelles la délégation néerlandaise attache une importance primordiale. Après avoir constaté en outre qu'au sein de la commission des progrès raisonnables avaient été réalisés vers un accord sur certains principes généraux et certaines procédures, la délégation néerlandaise, tout en maintenant son point de vue sur des problèmes restés sans solution, a pu voter en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté à la quasi-unanimité. M. Eschauzier tient toutefois à souligner que le Gouvernement néerlandais réserve entièrement sa position en ce qui concerne toute proposition concrète qui pourrait être faite au cours des consultations prévues au paragraphe 2 du dispositif ainsi que toutes mesures que pourrait proposer ultérieurement un comité préparatoire, conformément au paragraphe 3 du dispositif, en vue de convoquer une conférence mondiale du désarmement.

11. M. BURNS (Canada) félicite les principaux auteurs du projet de résolution d'avoir travaillé sans relâche pour produire un texte qui a obtenu un appui pratiquement unanime. Le Canada a voté en faveur du projet, manifestant par là son appui de principe à la convocation d'une conférence à laquelle tous les pays du monde, Membres ou non des Nations Unies, auront l'occasion d'échanger des idées et d'exprimer leur opinion sur le problème si important du désarmement, et ce bien qu'il estimât, comme M. Burns l'avait indiqué dans une précédente intervention (1356^{ème} séance), qu'il existait une série de problèmes pratiques qui devraient être résolus. Le Canada, comme probablement bien d'autres pays, prendra une décision sur sa participation à la conférence selon que ces problèmes auront ou non été résolus. Mais ce qui a surtout encouragé le Canada, c'est que les auteurs du projet de résolution ainsi que d'autres délégations ont généralement reconnu que ses préoccupations étaient fondées et n'avaient pas pour objet de faire obstacle à la conférence mais visaient au contraire à ce qu'elle soit suffisamment bien organisée pour produire des résultats utiles. A cet égard, M. Burns se réfère particulièrement à la déclaration faite à la 1379^{ème} séance par le représentant de l'Algérie lorsqu'il a présenté formellement le texte révisé du projet de résolution.

12. Le représentant de la Biélorussie a prétendu, à la 1377^{ème} séance, que les pays occidentaux ne voulaient pas que la conférence ait lieu du tout et faisaient leur possible pour en retarder la convocation en posant d'avance des conditions inacceptables. Or, les pays occidentaux viennent de voter en faveur du principe de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement sans poser aucune condition mais en faisant certaines suggestions au sujet des questions d'organisation dont devra s'occuper le comité préparatoire. Le représentant de la Biélorussie reconnaît certainement que, pour porter ses fruits, la conférence doit être bien organisée. Ceci est vrai de toute grande conférence. C'est ainsi que l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est réunie à Genève en 1964, a occupé un comité préparatoire

pendant plus d'un an. Compte tenu des multiples questions délicates qui devront être réglées, la délégation canadienne a donc accepté qu'un comité préparatoire étudie tous les aspects du problème. Cette idée a été expliquée par plusieurs représentants, notamment le représentant de la République arabe unie (1377ème séance).

13. La délégation canadienne estime que le comité préparatoire devra réunir trois conditions. Premièrement, pour être efficace, il devra être relativement restreint, c'est-à-dire être composé de 25 membres au plus; deuxièmement, il devra être composé de représentants de pays dont la présence à la conférence est essentielle en raison de leur puissance militaire ou autres motifs; troisièmement, le comité devra également comprendre certains pays qui, grâce à leur expérience pratique des négociations en matière de désarmement, pourront contribuer à trouver des réponses satisfaisantes aux questions qui se poseront.

14. La délégation canadienne est également reconnaissante au représentant de l'Arabie Saoudite d'avoir fait des propositions qui ont grandement contribué aux discussions et au sujet desquelles elle partage les opinions exprimées par le représentant des Etats-Unis.

15. Enfin, il importe de faire en sorte que les prises de contact et les préparatifs d'une conférence mondiale du désarmement n'aient aucun effet défavorable sur les négociations qui ont lieu par ailleurs dans l'Assemblée générale ou la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Pour être vraiment utile, la conférence mondiale du désarmement doit en effet compléter et non remplacer les dispositions déjà prises pour résoudre le problème du désarmement; il ne peut, par exemple, être question qu'elle étudie en détail certains problèmes précis dont l'examen est seul possible dans un organe plus restreint comme le Comité des dix-huit puissances. Il est encourageant de constater que c'est également le sentiment de la plupart des délégations, comme il ressort notamment des déclarations des représentants de la Yougoslavie (1380ème séance) et de la République arabe unie.

16. M. BONDOC (Philippines) déclare que la délégation philippine est en principe en faveur de la convocation de la conférence mondiale du désarmement, mais qu'en votant pour la résolution adoptée le 11 juin 1965 par la Commission du désarmement ^{1/} elle avait réservé sa position en ce qui concerne la nécessité d'organiser dans le détail la conférence afin d'assurer son succès. Tout en félicitant les auteurs du projet de résolution de n'avoir ménagé aucun effort pour trouver de nouveaux moyens de parvenir au désarmement, M. Bondoc regrette qu'aucun éclaircissement n'ait été donné sur le dispositif de la résolution. Par conséquent, bien qu'elle ait voté en faveur du projet de résolution, la délégation philippine doit réserver sa position au sujet de sa participation à la conférence tant que les recommandations du comité préparatoire ne seront pas connues.

17. M. OTEMA ALLIMADI (Ouganda) regrette d'avoir été absent au moment du vote sur le projet de résolution et tient à déclarer que sa délégation aurait voté en faveur du projet, dont elle est l'un des auteurs.

18. M. FUENTES IBAÑEZ (Bolivie) dit qu'après avoir écouté les opinions des diverses délégations qui sont intervenues dans le débat et compte tenu du fait que le projet de résolution sur la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement réaffirme expressément la résolution adoptée par la Commission du désarmement le 11 juin 1965 et coïncide donc parfaitement avec les efforts que font les Nations Unies en vue du désarmement, la délégation bolivienne a voté pour le projet de résolution. Elle exprime l'espoir que le comité préparatoire ne ménagera aucun effort pour présenter en temps utile les recommandations qui rendront possible et efficace la réalisation d'un projet d'une si grande portée.

19. M. CARUANA (Malte) souligne que la délégation maltaise, qui a voté en faveur du projet de résolution, estime que le paragraphe 2 du dispositif ne tient pas suffisamment compte du fait que c'est aux principales puissances nucléaires qu'il appartient de jouer un rôle prépondérant en matière de désarmement, faute de quoi aucun progrès n'est possible, comme le représentant de Malte ainsi que bien d'autres représentants de petits et moyens pays l'ont souligné au cours des séances de la Commission du désarmement en 1965. Toutefois, la délégation maltaise a voté en faveur du projet de résolution pour ne pas compromettre l'unanimité sur une proposition aussi importante.

20. M. GRANADO (Trinité et Tobago) dit que, en tant qu'un des auteurs du projet de résolution qui vient d'être adopté, sa délégation a toujours estimé qu'il était nécessaire de créer un climat propre à convaincre tous les pays de l'urgence et de la nécessité de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Il est persuadé que tous les pays qui jouent un certain rôle dans les relations internationales démontreront au monde entier la sincérité de leurs arguments et de leurs votes. Il compte que tous les pays, et particulièrement les Etats Membres de l'ONU, feront le nécessaire pour que la résolution qui vient d'être adoptée ne reste pas lettre morte.

21. M. VIZCAINO LEAL (Guatemala) déclare que sa délégation, ainsi que les délégations de l'Equateur, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Guatemala, qui n'ont pu participer au vote, auraient voté en faveur du projet de résolution.

22. M. BOYD (Panama) s'associe à cette déclaration.

23. Le PRESIDENT déclare que l'Assemblée générale a examiné bien des aspects du désarmement général et complet, y compris diverses mesures connexes. C'est, toutefois, la première fois que la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement était inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, comme suite à la recommandation formulée par la Commission du désarmement sur la base de la Déclaration de la seconde Conférence

^{1/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. C'est une tentative de plus pour établir une paix durable dans le monde et peut-être réussira-t-on ainsi à réunir tous les plans de vrai désarmement et à donner aux mesures concrètes prises jusque-là une portée mondiale. Sans vouloir minimiser l'importance de l'action entreprise par l'Assemblée générale et d'autres organismes, il faut bien reconnaître qu'elle est d'une portée limitée étant donné que l'Organisation n'est pas universelle. Le projet de résolution que la Première Commission vient d'adopter offre de nouvelles possibilités de négociations en vue du désarmement auxquelles pourront participer tous les Etats intéressés, grands ou petits, nucléaires ou non. Ceci prouve bien que tous les Etats reconnaissent la nécessité de contribuer d'une manière efficace à la solution du problème le plus important de notre temps: le désarmement général et complet. Au nom de la Commission, le Président exprime l'espoir que le comité préparatoire qui sera constitué réussira dans la tâche qui lui a été confiée, c'est-à-dire la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

Ordre de priorité des points de l'ordre du jour (suite*)
[A/C.1/896 et Add.1, A/C.1/900]

24. Le PRESIDENT déclare que certaines délégations ont demandé que la discussion du point 105 de l'ordre du jour (Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique) que la Commission devrait examiner ensuite soit remise à plus tard et que la Commission passe à l'examen du point 30 de l'ordre du jour (Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement).

Il en est ainsi décidé.

25. Le PRESIDENT propose que la liste des orateurs qui désirent prendre la parole au cours de la discussion générale sur le point 30 de l'ordre du jour soit close le lendemain à midi.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 40.

*Reprise des débats de la 1354^{ème} séance.